

Grade: Bachelier ès sciences (B.Sc.)**Crédits: 90****Note**

Ce programme s'adresse aux personnes désireuses de réaliser leur programme à Drummondville. Les personnes qui désirent étudier à Trois-Rivières doivent s'inscrire au code de programme 7096 Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie). Une demande d'admission peut être complétée dans les deux programmes.

Présentation**En bref**

Le Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) et la Maîtrise en ergothérapie s'insèrent dans le cadre d'un cursus de formation. Ils sont donc offerts à l'intérieur d'un cheminement intégré et continu, réparti sur 4 ans et demi, incluant 1 session d'été.

La formation vise le développement de compétences professionnelles (expert en habilitation de l'occupation, agent de changement, collaborateur, communicateur, gestionnaire de la pratique, et praticien érudit, professionnel) et aussi des connaissances complémentaires en sciences de la santé et en sciences sociales. Le développement de ces compétences se fait via des méthodes pédagogiques dynamiques et novatrices : apprentissage par situation clinique, laboratoires d'apprentissage clinique, portfolio, cartes conceptuelles. L'atteinte de ces compétences se fera au niveau de la maîtrise en ergothérapie.

Le programme offert à l'UQTR se distingue par sa taille humaine. En effet, le contingentement à 32 places favorise une proximité entre les étudiants et les professeurs, ainsi qu'une vie étudiante conviviale qui soutient et supporte le développement de l'étudiant.

Une formation clinique de 1050 heures est offerte en ayant le souci que l'étudiant ait un profil varié et personnalisé. Les stages débutent dès la première session du baccalauréat afin de se plonger rapidement dans la réalité clinique. De plus, des stages à la Clinique multidisciplinaire en santé de l'UQTR dans une approche émergente de prévention et de promotion de la santé dans la communauté sont offerts et des stages à l'extérieur de la province et du pays sont possibles.

Finalement, l'accompagnement individuel du projet d'intégration à la maîtrise par un professeur permet à l'étudiant de choisir une thématique personnalisée, mobilisatrice et stimulante.

Objectifs du programme

Les objectifs spécifiques du baccalauréat sont de permettre à l'étudiant de (d) :

- s'initier à la pratique et à la culture professionnelle en ergothérapie;
- développer des compétences de base (connaissances, habiletés, attitudes) afin de s'initier à une pratique professionnelle en considérant les aspects sociaux, environnementaux et économiques;
- développer les habiletés du travail interprofessionnel et tenir compte de la diversité culturelle des individus;
- acquérir les connaissances de base en prévention et en promotion de la santé;
- développer les compétences pour la cueillette, la validation, l'interprétation et l'analyse des données recueillies;
- développer les compétences de base pour les interventions en ergothérapie dans des situations simples auprès des diverses clientèles : la planification d'un plan d'intervention, la mise sur pied des interventions et l'évaluation de l'efficacité des interventions auprès des clientèles telles les nouveau-nés, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les adolescents, les adultes et les personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'ergothérapie;
- maîtriser des compétences en communication écrite et orale;
- développer des compétences pour établir une relation thérapeutique et assurer un processus de partenariat avec la clientèle;
- maîtriser progressivement des compétences informationnelles, la rigueur scientifique, la pensée critique et l'éthique;

-
- s'initier à intégrer les résultats probants dans l'apprentissage de la pratique;
 - adopter des comportements responsables menant à l'autonomie dans ses propres apprentissages.

Avenir : Carrière et débouchés

Profession

L'ergothérapie est une profession de la santé qui vise à promouvoir la santé et le bien-être par les occupations. Elle privilégie l'activité sous toutes ses formes et l'adaptation de l'environnement de manière à faciliter la réadaptation fonctionnelle, l'intégration ou le maintien de la personne dans son milieu. L'ergothérapeute intervient auprès d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées ayant des incapacités physiques ou mentales qui entravent leurs activités quotidiennes. Il permet aux personnes, groupes ou communautés de faire l'acquisition d'habiletés et d'envisager différentes façons de participer aux occupations de leur choix et d'améliorer leurs capacités fonctionnelles lorsque celles-ci ont été altérées par la maladie, un traumatisme, des difficultés de développement ou des limitations reliées au vieillissement.

Domaines d'intervention

L'ergothérapeute peut assumer des fonctions très variées comme celles de clinicien, de chercheur, d'enseignant, de gestionnaire ou de consultant. Les domaines d'intervention des ergothérapeutes sont les suivants :

- Santé mentale et réadaptation psychosociale
- Santé physique et réadaptation
- Réadaptation professionnelle
- Intégration, adaptation ou maintien dans le milieu de vie
- Intégration scolaire
- Consultation
- Gestion
- Formation
- Enseignement
- Recherche

Perspectives d'avenir

Des facteurs comme le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie, le développement des technologies, les valeurs touchant la prévention et la promotion de la santé, les transformations du réseau de la santé et des services sociaux entraînent une hausse importante de la demande de services en ergothérapie.

On retrouve les ergothérapeutes dans les milieux de travail suivants :

- Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) - volet CLSC
 - volet enfance-famille-jeunesse
 - volet santé publique
 - volet santé mentale
 - volet hébergement
 - volet services gériatriques et ambulatoires
-
- Centre hospitalier de courte durée
 - Centre de réadaptation
 - Centre hospitalier de soins psychiatriques
 - Centre hospitalier universitaire
 - Institut universitaire
 - Ecole
 - Université
 - Association ou organisme sans but lucratif

- Organisme gouvernemental
- Secteurs industriel, commercial et manufacturier
- Cabinet privé

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 32 places.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base DEC

Etre titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Etre titulaire du DEC en sciences de la nature et avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants :

Biologie 401 (objectif : 00XU)

Chimie 202 (objectif : 00XV)

OU

Etre titulaire du DEC en techniques de réadaptation physique ou en technique d'orthèses et de prothèses et avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants :

Mathématiques NYA ou 103-77 (objectif : 00UN)

Chimie NYA, NYB (ou 101 et 201) (objectifs : 00UL, 00UM)

OU

Pour le titulaire d'un autre DEC, avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants :

Mathématiques NYA, NYB (objectifs: 00UN, 00UP) ou Mathématiques 103-77, 203-77

Physique NYA, NYB, NYC (ou 101, 201 et 301) (objectifs : 00UR, 00US, 00UT)

Chimie NYA, NYB (ou 101, 201) et 202 (objectifs : 00UL, 00UM, 00XV)

Biologie NYA (ou 301) et 401 (objectifs : 00UK, 00XU)

Base universitaire

Avoir réussi au moins 15 crédits de cours d'un programme universitaire, à la date limite de la demande d'admission, et satisfaire à l'une des structures d'accueil collégiales précédentes ou l'équivalent.

Tous les étudiants doivent se conformer aux conditions relatives à la maîtrise du français.

Maîtrise de l'anglais lu

Pour accéder à la documentation de référence, en majeure partie de langue anglaise, l'étudiant admis à ce baccalauréat doit maîtriser l'anglais lu ou en parfaire l'apprentissage en cours de formation par ses propres moyens.

De plus, les candidats retenus suite à la présélection doivent se soumettre à une entrevue visant à apprécier leur motivation pour le programme et la profession. Lors de cette rencontre structurée avec les membres du comité de sélection, le candidat a l'occasion de démontrer qu'il possède les attitudes jugées essentielles à la formation.

Les places dans le programme sont réservées aux résidents québécois. Pour être admis, les candidats doivent être nés au Québec ou attester de leur statut de résidence au Québec en complétant le formulaire « Attestation de résidence au Québec » (réf : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Enseignement supérieur, numéro 14-1440-22) disponible au Bureau du Registraire.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Catégories de candidats

Candidat collégien : personne qui détient un DEC et qui a complété les cours de la structure d'accueil exigée.

Candidat universitaire : personne qui a réussi au moins 15 crédits de cours universitaires à la date limite de la demande d'admission et qui satisfait à la structure d'accueil.

Offres d'admission

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie pour chaque catégorie de candidats à partir des modalités de sélection mentionnées ci-dessous. Le comité de programme se réserve le droit de définir la répartition des places pour chacune des catégories de candidats.

Description du processus de sélection

Pour les candidats de la catégorie collégiale :

1ère étape : pré-sélection

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial et du résultat de l'examen CASPer.

Le candidat qui ne complète pas l'examen CASPer ou qui obtient un résultat inférieur au 10ème percentile à cet examen voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat initial est établi selon la pondération suivante :

- Dossier scolaire : 40%
- Examen CASPer : 60%

2ième étape : Sélection

Un résultat global est établi à la suite des entrevues, selon la pondération suivante : - Résultat initial (dossier scolaire et CASPer): 70%

- Entrevue : 30%

Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement par ordre décroissant, jusqu'à ce que toutes les places pour la catégorie des candidats collégiens soient comblées.

Pour les candidats de la catégorie universitaire :

1^{ère} étape : pré-sélection

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance du dossier universitaire par rapport au dossier du collège se calcule selon la formule suivante :

Nombre de crédits obtenus divisé par 60 et multiplié par 100. Ainsi, l'évaluation du dossier scolaire de l'étudiant ayant complété 60 crédits universitaires ou plus est uniquement fondée sur l'excellence de son dossier universitaire.

Le comité de sélection tient également compte du résultat à l'examen CASPer.

Le candidat qui ne complète pas l'examen CASPer ou qui obtient un résultat inférieur au 10^{ème} percentile à cet examen voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat initial est établi selon la pondération suivante :

- Dossier scolaire : 40%
- Examen CASPer : 60%

2^{ème} étape :

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire et sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'examen CASPer.

2^{ème} étape : Sélection

Un résultat global est établi à la suite des entrevues, selon la pondération suivante :

- Résultat initial (dossier scolaire et CASPer) : 70%
- Entrevue : 30%

Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement par ordre décroissant, jusqu'à ce que toutes les places pour la catégorie des candidats universitaires soient comblées.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (81 crédits)

| | |
|---------|---|
| ANI1012 | Anatomie du système locomoteur (5 crédits) |
| CIS1001 | Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit) |
| CIS1002 | Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001) |
| CIS1003 | Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002) |
| EPK1222 | Aspects mécaniques et cinésiologiques en réadaptation |
| ERG1001 | Introduction à l'ergothérapie |
| ERG1002 | Formation clinique I (1 crédit) |
| ERG1003 | Assises théoriques en ergothérapie (2 crédits) (ERG1001; ERG1002) |
| ERG1004 | Formation clinique II (2 crédits) (ERG1001; ERG1002) |
| ERG1005 | Mesures et évaluation en réadaptation et en ergothérapie (ERG1003; ERG1004; SPU1015) |
| ERG1006 | Groupes en ergothérapie (ERG1003; ERG1004) |
| ERG1007 | Cognition et ergothérapie (ERG1003; ERG1004; PSA1001 ou PSY1008) |
| ERG1008 | Occupations chez les adultes : santé physique et santé mentale I (ERG1005; ERG1006; ERG1007; ANI1012; EPK1222; PSA1001 ou PSL1018) |
| ERG1009 | Occupations chez les adultes : santé physique et santé mentale II (ERG1005; ERG1006; ERG1007; ANI1012; EPK1222; PSA1001 ou PSL1018) |
| ERG1010 | Occupations chez les enfants et les adolescents : santé physique et santé mentale (ERG1008; ERG1009; PSD1017 ou PSY1008 ou PSY1009) |

| | |
|---------|--|
| ERG1011 | Habilités d'analyse et de communication en ergothérapie (ERG1008; ERG1009) |
| ERG1012 | Prévention et promotion de la santé en ergothérapie (ERG1008; ERG1009) |
| ERG1013 | Occupations chez les personnes âgées : santé physique et santé mentale (ERG1008; ERG1009; PSD1023 ou PSY1015; PSA10) |
| ERG1014 | Formation clinique III (ERG1008; ERG1009) |
| ERG1015 | Éthique professionnelle et pratiques en ergothérapie (ERG1010; ERG1013; ERG1014; ERG1008; ERG1009; ERG1011; ERG1012) |
| ERG1016 | Gestion de sa pratique en ergothérapie (ERG1004; ERG1012; SOL1020) |
| ERG1017 | Portfolio (1 crédit) |
| ERG1018 | Formation clinique IV (7 crédits) (ERG1010; ERG1013; ERG1014) |
| PSL1018 | Physiologie humaine clinique |
| PSY1001 | Développement de l'enfant |
| PSY1008 | Introduction à la psychopathologie |
| PSY1015 | Psychologie du vieillissement |
| SOL1020 | Sociologie de la santé |
| SPU1015 | Évaluation de la documentation de recherche |

Cours optionnels (6 à 9 crédits)

L'étudiant choisit entre 6 et 9 crédits parmi les cours suivants:

| | |
|---------|---|
| ERG1019 | Analyse de l'activité humaine et technologies |
| LCT1002 | Enjeux éthiques, santé et bien-être en sport électronique |
| MED1022 | Neurophysiologie de la douleur |
| PIC1001 | Projet d'intervention dans la communauté - 2 trimestres (6 crédits) |
| PIC1002 | Projet d'intervention dans la communauté - 1 trimestre |
| PSE1049 | Dépendances |
| PSE1066 | Phénomène de la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme |
| PSE1100 | Autisme : Intervenir auprès de la personne et de ses proches |
| PSY1003 | Théories de la personnalité |
| PSY1006 | Développement de l'adolescent |
| PSY1011 | Développement de l'adulte |
| PSY1012 | Psychologie de la santé |
| STT1049 | Statistiques en sciences de la santé |

Cours complémentaires (0 à 3 crédits)

Selon le nombre de cours optionnels suivis, l'étudiant choisit trois crédits de cours complémentaires. Certains cours sont offerts en ligne. Consulter la liste.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants sont soumis à un régime pédagogique particulier (Règlement pédagogique particulier du programme de baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie)).